

## **COMMUNIQUE DE PRESSE N° 001/PWYP-RDC/POM/RRN/2014**

### **« Les organisations de la société civile appellent le Comité Exécutif de l'ITIE-RDC à mettre fin aux mauvaises pratiques qui menacent la mise en œuvre de l'ITIE »**

La coalition Publiez Ce Que Vous Payez/RDC, la Plate forme des Organisations de la société civile intervenant dans le Secteur Minier (POM) et le Réseau Ressources Naturelles (RRN) sont préoccupés par les mauvaises pratiques entretenues par le Comité Exécutif, qui astreignent l'indépendance de la société civile et minent la contribution des parties prenantes à la mise en œuvre de l'ITIE en République Démocratique du Congo.

Les organisations de la société civile signataires constatent que malgré les remarques faites au Comité Exécutif concernant le non respect des délais de distribution des documents de travail aux parties prenantes et de la feuille de route, aucune mesure n'est prise pour conjurer cette situation et améliorer la participation des parties prenantes aux travaux du Groupe Multipartite.

Le rejet par le Comité Exécutif, lors de sa réunion du 15 aout 2014, des documents produits par les organisations de la société civile sans qu'ils ne soient soumis au débat est un autre point de leurs préoccupations.

En effet, en décembre 2013, le draft du rapport ITIE-RDC 2011 a été envoyé aux membres du Comité Exécutif à la veille de son adoption le 31 décembre 2013. Ce qui n'avait pas permis aux membres de disposer de temps nécessaires pour lire le document, l'améliorer et l'adopter en toute responsabilité.

Pour améliorer le rapport ITIE –RDC 2011, le Groupe Multipartite était obligé de produire d'autres documents (notamment le rapport complémentaire) en intégrant des éléments qui faisaient défaut dans ledit rapport.

En date du 24 juin 2014, les termes de référence de l'actualisation du cadrage ont été distribués aux membres du Comité Exécutif séance tenante, en violation du délai d'au moins 5 jours prévu dans le règlement intérieur<sup>1</sup>.

Elles relèvent que la réunion prévue dans la feuille de route au 20 aout 2014 a été annulée et des réunions improvisées, sans aucune consultation préalable des membres du Comité Exécutif, ont été organisées et des décisions importantes y ont été prises.

Lors de la réunion du 15 aout 2014, une étude de cadrage envoyée aux membres du Comité Exécutif comme contribution à l'amélioration du cadrage proposé par le Secrétariat Technique n'a pas été soumise aux débats au motif que « Etant donné que le Comité Exécutif avait décidé, lors de sa précédente réunion, que l'on ne se référerait pas à un quelconque travail similaire tendant à présenter une autre étude de cadrage en dehors du projet de rapport de la mise à jour du cadrage ITIE-RDC 2012 élaboré par le ST, il n'a pas été fait mention du mémo de POM<sup>2</sup> ».

Et pour tant le mémo de la POM suggère des améliorations impératives du cadrage, sans lesquelles, le prochain rapport 2012 ne pourra satisfaire aux exigences de la Norme ITIE.

Les organisations signataires considèrent cette position du Comité Exécutif comme étant une atteinte au 12<sup>ème</sup> principe de l'ITIE qui encouragent la prise en compte des contributions pertinentes de toutes les parties

---

<sup>1</sup> A ce sujet la nouvelle Norme stipule que « les réunions devront être annoncées suffisamment à l'avance et les documents circuler en temps utile, avant de faire l'objet d'un débat et d'une éventuelle adoption » (exigence 1.3.g. vii)

<sup>2</sup> Voir Projet de Procès Verbal de la réunion extraordinaire du Comité Exécutif du 15 aout 2014 tenue à l'Hôtel Memling, à Kinshasa.

prenantes « Lors qu'il s'agit de trouver des solutions, nous considérons que toutes les parties prenantes... les gouvernements et leurs entités, les entreprises extractives... et les organisations non gouvernementales ont des contributions importantes et pertinentes à apporter ».

Face à ces mauvaises pratiques qui portent atteinte au processus et restreignent la participation des organisations de la société civile à la mise en œuvre de l'ITIE, les organisations signataires recommandent :

➤ **Au Gouvernement de la R.D.Congo de :**

- Prendre des mesures pour préserver les acquis de la mise en œuvre de l'ITIE qui ont été à la base de l'obtention par la R.D.Congo du statut de pays conforme ;

➤ **Au Président du Comité Exécutif de :**

- Prendre des mesures pour qu'il soit mis fin à toutes les mauvaises pratiques dénoncées dans le présent communiqué ;
- Soumettre le mémo de cadrage et les informations contextuelles présentés par la POM aux débats du Comité Exécutif pour l'amélioration du cadrage du rapport ITIE-RDC 2012 ;
- Veiller à ce que les documents de travail soient envoyés aux membres du Comité Exécutif dans le délai prévu par le règlement intérieur de l'ITIE-RDC ;
- Veiller au respect et à l'application de la feuille de route ;
- Veiller à ce que les exigences relatives à la participation effective et indépendante de la société civile soient respectées par le Comité Exécutif ;

➤ **Au Secrétariat International de l'ITIE de :**

- Continuer à suivre la mise en œuvre de l'ITIE en RDC et de s'assurer que la participation de la société civile est effective et indépendante.

➤ **Aux partenaires au développement de :**

- Continuer à apporter tout appui (financier, matériel et technique) à la société civile pour qu'elle joue pleinement son rôle et apporte sa contribution à la mise en œuvre effective et efficace de l'ITIE en R.D.Congo.

Fait à Kinshasa, le 22 aout 2014

Pour

POM  
IBOND RUPAS A'nzam

Coordonnateur

PUBLIEZ CE QUE VOUS PAYEZ  
Jean Claude KATENDE

Coordonnateur National

RESEAU RESSOURCES  
NATURELLES/RRN  
Joseph BOBIA BONKAW

Coordonnateur National